



HAL
open science

Licence Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2013, Université Paris 13. hceres-02027281

HAL Id: hceres-02027281

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027281v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Psychologie

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Psychologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006693

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UFR Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés - Villetaneuse.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Cette licence généraliste en *Psychologie* est proposée par le département de psychologie et le département psychophysiologie de l'UFR Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés de l'Université Paris 13. Elle a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les connaissances fondamentales et méthodologiques relatives aux principales sous disciplines de la psychologie (clinique et pathologique, du développement, sociale, cognitive, psychosociologie) afin de leur permettre soit d'intégrer un master spécialisé dans l'un de ces champs disciplinaires, en vue d'obtenir le titre de psychologue en France, soit de s'orienter vers des formations dans des disciplines voisines des SHS, relatives aux métiers des secteurs socio-éducatifs, de la pédagogie et de l'éducation, de la santé, de la justice, de l'administration (après concours), de la formation, de l'insertion... Cette licence offre notamment aux étudiants la possibilité de s'orienter vers le master *Psychologie* et le master *Ethologie* proposés à l'Université Paris 13.

La formation est organisée sous la forme d'un tronc commun durant les quatre premiers semestres et d'une pré-spécialisation, au cours des semestres 5 et 6, avec un parcours dominant parmi les cinq proposés : *Psychologie clinique et pathologique*, *Psychologie du développement*, *Psychologie sociale*, *Psychologie cognitive*, *Psychophysiologie*.

Il existe un partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social de l'Ile-de-France qui permet aux étudiants des filières de formation Assistante Sociale, Educateur Spécialisé et Educateur de Jeunes Enfants de préparer conjointement leurs diplômes d'Etat et de suivre une formation clinique à la Psychanalyse dans le cadre de la formation continue. La réussite aux diplômes professionnels en travail social et l'obtention conjointe de la licence complète de *Psychologie* de l'Université Paris 13 donne accès aux masters.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est centré sur l'obtention du titre de psychologue à l'issue des cinq années d'études, dont la licence reste la base. Toutefois, cette maquette ne propose pas suffisamment d'unités d'enseignement (UE) hors mention permettant des passerelles vers d'autres licences ou licences professionnelles, ou vers d'autres masters. L'enseignement de compétences additionnelles ou transversales répond à une exigence réglementaire sans plus. Les enseignements dispensés sont en lien avec la connaissance métier et facilitent l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant. La mise en place de quatre parcours en L3 préparant aux différentes spécialités de master en *Psychologie* intègre un stage qui permet à l'étudiant de mettre en perspective ses acquis théoriques. Un 5^{ème} parcours avec un stage facultatif est proposé en L3 et avec des enseignements renforcés. Il n'y a pas d'outils formalisés permettant le suivi des compétences de l'étudiant. L'enseignement de l'informatique, dispensé dès la première année de licence permet de présenter le premier niveau de Certification Informatique et Internet (C2i) alors que l'enseignement des langues étrangères ne conduit à aucune certification.

La répartition cours magistraux/travaux dirigés est légèrement déséquilibrée en faveur des cours magistraux qui représentent 63 % du volume horaire global ; les explications fournies font état de problématiques budgétaires et de locaux insuffisants. Le temps de travail personnel est difficile à chiffrer, mais paraît conséquent vu le nombre d'UE et les modalités de contrôle proposées. Ces dernières sont conformes à la réglementation et les contrôles continus sont privilégiés. Le mode de calcul des ECTS n'est pas strictement identique selon les UE.

Les effectifs en première année se stabilisent autour de 280 étudiants prouvant une certaine attractivité de cette formation, attractivité qui semble se focaliser dans le cadre géographique auquel appartient l'Université. Le taux de réussite reste faible (40 % en 2010-2011), mais le dossier ne permet pas l'analyse des échecs ou abandons. Le dispositif d'aide à la réussite semble tout juste correspondre aux exigences réglementaires et ne semble pas une préoccupation majeure de l'équipe d'enseignement. L'implication des étudiants de master est à relever par contraste avec le manque de référents enseignants. Un tutorat d'accompagnement par des étudiants de master est effectivement en place pour quatre parcours sur cinq.

Le nombre et la profession des intervenants extérieurs correspondent à la construction du parcours. Toutefois, la répartition totale annuelle du volume global d'heures assurées par les enseignants-chercheurs et par les vacataires n'est pas fournie. Un conseil de perfectionnement existe, mais sans représentation des étudiants et des personnels extérieurs. Aucune information n'est retrouvée concernant le nombre et le contenu des réunions du conseil, ni les effets sur le pilotage de la licence. Par ailleurs, l'évaluation des enseignements pilotée par l'Observatoire de la Vie Etudiante n'est pas encore significative et le faible taux de réponse doit interpeller l'équipe pédagogique.

La valorisation du diplôme est locale. Il n'y a pas d'incitation particulière à la mobilité puisque cette licence prédestine quasi exclusivement à un master en *Psychologie* en vue d'obtenir le titre et le diplôme français de psychologue. Toutefois les étudiants qui le souhaitent peuvent bénéficier du programme d'échange international de l'Université Paris 13 : quelques étudiants (entre deux et cinq) s'engagent chaque année dans des programmes de mobilité type ERASMUS. La prise en compte des publics à contraintes particulières est réelle tant dans l'aménagement des locaux, que des temps d'enseignements et de contrôles de connaissances.

Les étudiants de cette licence peuvent toutefois s'appuyer sur certaines initiatives développées plus largement par l'Université Paris 13 en vue d'une insertion professionnelle (rencontre avec des responsables d'entreprises, aide à la rédaction de CV...).

Les documents fournis, imprécis sur certains points (tableau des indicateurs incomplet) voire contradictoires par moments, ne donnent pas une vision optimale de cette licence et de son pilotage. Les contenus des UE sont en revanche bien renseignés.

Les précédentes recommandations faites par l'AERES ont été globalement prises en compte, mais la déclinaison de certaines actions n'est pas complètement aboutie (notamment les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte dans le dispositif de formation, ou l'acquisition de la certification CLES).



- Points forts :
 - Stage obligatoire en L3 (sauf pour le parcours 5).
 - Tutorat d'accompagnement par les étudiants de master.
 - Prise en compte du public étudiant à contraintes particulières.
- Points faibles :
 - Aspect tubulaire de cette licence qui ne permet guère de passerelles.
 - Peu de données disponibles sur le taux de réorientation vers des licences professionnelles, le taux d'insertion professionnelle, le taux d'abandon, etc.
 - Evaluation des enseignements par les étudiants partiellement prise en compte.
 - Pas de suivi des compétences de l'étudiant à travers un document formalisé.
 - Composition du conseil de perfectionnement sans représentants d'étudiants et chargés de cours extérieurs à l'Université Paris 13.

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage du diplôme devrait être mieux formalisé, en particulier dans le rôle des acteurs et la coordination. Une meilleure organisation de la formation et une plus grande ouverture vers les autres domaines de SHS devraient permettre de réduire le taux d'abandon et d'augmenter le taux de réussite ou de réorientation. Une implication plus forte des enseignants-chercheurs des deux départements de la composante dans le suivi des étudiants serait souhaitable, ainsi que la mise en place d'outils de suivi des compétences.

Il est indispensable de recueillir les indicateurs nécessaires au pilotage de la mention (taux d'abandon, de réorientation, insertion professionnelle...). Ces éléments constituent des outils indispensables au conseil de perfectionnement pour réajuster le projet pédagogique en conséquence, tout comme l'évaluation régulière par les étudiants en fin d'UE ou d'année, qu'il conviendra de finaliser pour faire évoluer le cursus de formation. Enfin, il est conseillé de mettre en conformité le conseil de perfectionnement en intégrant dans sa composition des étudiants, des vacataires extérieurs à l'Université Paris 13...

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B ou C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B ou C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B ou C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B ou C) : B



Observations de l'établissement



Licence mention *Psychologie*

Domaine : *Sciences humaines et sociales*

Demande n° *S3LI140006693*

Quant aux UE hors mentions permettant des passerelles vers d'autres licences ou licences professionnelles, ou vers d'autres masters.

Il est à souligner, dans le registre des passerelles vers des formations professionnalisantes, le partenariat avec l'IRTS. Ce partenariat, qui fonctionnera prochainement dans les deux sens, permettra à un étudiant en psychologie de se réorienter dans une formation située dans l'axe des « aides aux personnes » : formations à la fonction d'Éducateur ou d'Assistant(e) social(e).

Au sein de l'UFR LSHS de l'Université Paris 13, une réflexion est en cours pour mieux ouvrir et mutualiser les enseignements des différents Départements (par exemple avec le Département de Linguistique, avec lequel des cours communs pourraient se mettre en place dès l'année universitaire prochaine).

Plus nos Départements collaboreront – UE communes, UE Libres –, plus les passerelles entre la psychologie et les autres formations LSHS seront facilitées, naturelles et institutionnalisables.

C2i, CLES.

L'Université Paris 13 ne propose pas, à proprement parler, de préparation au CLES mais est habilitée à délivrer ces certifications en anglais et espagnol, niveau 1 et 2, en allemand en collaboration avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6). La formation en langue délivrée aux étudiants non-spécialistes a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite dans ce processus de certification auquel l'étudiant peut se présenter.

Le CLES n'apparaît pas ainsi directement dans la maquette en psychologie – sinon à travers les UE langues et UE Libres – contrairement au C2i, qui fait partie intégrante de celle-ci

Le taux de réussite en Licence.

Une analyse détaillée des résultats du premier semestre de la L1 a été réalisée sur la promotion 2010-2011. Ses conclusions s'appliquent aussi (dans l'ensemble) aux promotions suivantes.

Il ressort de ce travail que la faiblesse du taux de réussite en L1 s'explique en grande partie par les constats suivants :

1) Le taux de réussite "pédagogique" est de 79%, mais pour un taux d'assiduité aux examens relativement faible (56%) – le taux de réussite "administratif" est de 45%. De nombreux étudiants ne viennent, en effet, pas en cours, ou n'ont pas de réelle motivation.

2) En L1, les étudiants venant d'un bac technologique ou professionnel représentent respectivement 40% et 14% des inscrits, soit, en tout, plus de la moitié des étudiants. Ces filières préparent mal aux études de psychologie. 49% et 14%, respectivement, d'entre eux ont été présents aux examens.

3) La prise en compte du contexte sociologique du bassin d'implantation de l'Université Paris 13 est un élément à prendre en compte dans la compréhension de ces chiffres.

Il peut être ainsi possible de conclure que pour les élèves assidus, l'enseignement en L1 fait preuve de ses performances.

Le dispositif d'aide à la réussite.

L'équipe des enseignants est très disponible au sein de notre Département, où les relations entre les étudiants et les enseignants sont rapidement individualisées. De façon informelle, un réel suivi personnalisé des étudiants est ainsi mis en place, à la demande de l'étudiant ou des enseignants, avec prise de rendez-vous réguliers le long de l'année universitaire.

Un Livret individuel par étudiant va être mis en place dès la rentrée – avec le soutien de la Direction de l'UFR, de l'OVE et du CEVU. Il permettra un suivi de cohérence du parcours défini par l'étudiant, voire de permettre de le faire mieux émerger – incluant une réorientation vers d'autres formations Licence.

Des indicateurs de suivi des étudiants, en termes d'échec, de réorientation, de définition de parcours pourront alors être construits à partir des Livrets individuels des étudiants, permettant une évolution et une adaptation de notre enseignement aux réalités observées.

La répartition totale annuelle enseignants-chercheurs/vacataires.

Les heures d'enseignements assurées en Licence de psychologie par des titulaires est de 2 600 h, par des vacataires de 1 700 h. Le ratio est donc de 60,5 % en faveur des heures titulaires.

Le conseil de perfectionnement existe.

Un **conseil de perfectionnement** est déjà en place au niveau de la Licence en psychologie de l'Université Paris 13. Des enseignants vacataires, des enseignants en masters de psychologie, des représentants de l'UFR, des professionnels exerçant en institutions et en libéral seront intégrés à sa composition.

Sa vocation est de se réunir une fois l'an, et son but d'améliorer la qualité de l'enseignement en Licence et son adaptation au marché du travail.

L'évaluation des enseignements pilotée par l'OVE.

Pour les deux études qui ont déjà été faites par l'OVE sur les enseignements, tous les avis ont été pris en compte, mais seuls quelques uns ont été pertinents (parce que partagés et portant sur le contenu des cours).

En partenariat avec cet Observatoire et la direction de l'UFR, une réflexion sera entreprise pour mettre en place une évaluation plus précise, permettant de faire évoluer notre proposition d'enseignements.

Tableau des indicateurs.

Le tableau des indicateurs a été limité aux informations fournies par l'OVE – auquel nous n'avons pu nous substituer.